



idiCo

Publication d'informations en matière de promotion
des caractéristiques environnementales ou sociales

LCL PME EXPANSION 3

19/06/2023

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales

A. RESUME	3
B. SANS OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE	4
C. CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER	4
D. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	5
E. PROPORTION D'INVESTISSEMENTS	7
F. CONTROLES DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES	7
G. METHODES	9
H. SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNEES	9
I. LIMITES AUX METHODES ET AUX DONNEES.....	9
J. DILIGENCE RAISONNABLE	10
K. POLITIQUES D'ENGAGEMENT	10
L. LORSQU'UN INDICE EST DESIGNÉ COMME INDICE DE REFERENCE POUR ATTEINDRE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES PROMUES PAR LE PRODUITS FINANCIERS, « INDICE DE REFERENCE DESIGNES »	10

A. Résumé

Le Fonds LCL PME Expansion 3 (ci-après le « Fonds »), géré par la Société de Gestion (ci-après « idiCo »), accompagne les entreprises dans le cadre de leurs opérations de croissance et de transmission. Le Fonds investit dans des Entreprises majoritairement françaises dans le cadre d'opérations majoritaires ou minoritaires essentiellement de capital de transmission, plus marginalement de capital développement, et plus généralement de financement d'entreprises (qui pourront prendre la forme d'opérations de leverage buy out (LBO). Le Fonds investit généralement dans des Entreprises dont la valeur d'entreprise se situe principalement entre huit millions (8.000.000) d'euros et quarante millions (40.000.000) d'euros (cette valeur étant appréciée à la date du premier investissement du Fonds dans l'Entreprise concernée). Une partie des investissements, qui ne peut pas dépasser 50%, a été déléguée à une société tierce afin d'investir dans des actifs cotés.

Pour faire la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales, le Fonds s'est engagé à ne pas investir dans des entreprises ayant une activité dans l'un des secteurs suivants :

1. La production, les échanges commerciaux ou les services relatifs au clonage d'êtres humains à des fins de reproduction ou aux organismes génétiquement modifiés
2. La production de tabac
3. La fabrication et le commerce d'armes et de munitions militaires
4. La fabrication de mines anti-personnelles et/ou de bombes à fragmentation ainsi que la fabrication des éléments clés pour l'assemblage et le fonctionnement desdites armes
5. Les jeux de hasard et casinos
6. La pornographie
7. Production d'électricité à partir du charbon, du pétrole et du gaz naturel
8. Extraction de pétrole et de gaz conventionnels
9. Extraction de charbon thermique et de pétrole et de gaz non conventionnels

De plus, afin d'avoir un suivi des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance de ses investissements non cotés, le Fonds réalise une campagne annuelle de collecte de données ESG auprès de toutes ses participations non cotées. Un questionnaire comportant, de manière non-exhaustive, les questions suivantes est envoyé aux investissements non cotés :

- Critères environnementaux :
 - Politique de réduction des gaz à effet de serre
 - Initiatives environnementales mises en œuvre pour diminuer l'empreinte carbone des produits et services des participations
 - Initiatives visant à réduire la consommation d'eau
- Caractéristiques Sociales :
 - Actionnariat salarié (en % des salariés)
 - Parité (% de femmes dans l'entreprise)
 - Prévention des accidents du travail
- Caractéristiques liées au principe de bonne gouvernance :
 - Transparence de la rémunération des dirigeants
 - Indépendance du conseil d'administration / conseil de surveillance
 - Mise en place d'une politique RSE

Les réponses au questionnaire permettent ensuite au Fonds d'établir une note ESG de toutes ses participations afin de constater l'évolution de leurs performances extra-financières. Une nouvelle méthodologie pour la notation ESG a été développée avec un prestataire externe afin

d'être la plus objective possible. Cette dernière sera effective à partir de 2023 sur les données 2022.

A l'issue de la période d'investissement, les montants appelés par le Fonds seront investis au minimum à 75% dans des entreprises qui participent à l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales¹ et au maximum 25% dans des liquidités ou dans la poche cotée.

L'équipe du Fonds recommande aux participations, lorsque cela est nécessaire, de mettre en place des pratiques de bonne gouvernance lors de la phase de sélection via la due diligence ESG qui met en lumière les pratiques de gouvernance de l'entreprise. Dans la mesure du possible, la RSE est mise à l'ordre du jour au moins une fois par an des Comité d'Administration ou de Surveillance de ces dernières.

Enfin, le Fonds peut faire face à certaines limites dans les méthodes évoquées précédemment. Cela peut notamment se manifester par un manque de quantité et/ou de qualité de la donnée collectée issue des questionnaires ESG envoyés annuellement.

La poche cotée utilise la même politique d'exclusion que le Fonds. Cependant, nous ne pouvons assurer le contrôle des indicateurs ESG bien que ces derniers fassent l'objet d'une analyse par le prestataire. Ainsi, les données de cette poche cotée ne sont pas intégrées aux indicateurs de durabilité.

Enfin, le Fonds peut faire face à certaines limites dans les méthodes évoquées précédemment. Cela peut notamment se manifester par un manque de quantité et/ou de qualité de la donnée collectée issue des questionnaires ESG envoyés annuellement.

B. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens de la réglementation SFDR.

C. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Fonds est un produit financier qui s'inscrit dans le cadre de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 en termes d'informations précontractuelles puis annuellement tous les ans jusqu'à la fin de vie du fonds.

Dans le cadre de la stratégie d'investissement du Fonds, les critères Environnementaux, sociaux et de Gouvernance (ou « ESG ») seront un des éléments d'appréciation de la Société de Gestion, sans pour autant être un facteur déterminant dans la prise de décision.

Préalablement à chaque opération financière, la politique d'exclusion de la Société de Gestion est appliquée. Les actifs des fonds gérés par idiCo ne sont pas orientés vers des entreprises dont l'activité principale relèverait de l'un des secteurs suivants :

10. La production, les échanges commerciaux ou les services relatifs au clonage d'êtres humains à des fins de reproduction ou aux organismes génétiquement modifiés
11. La production de tabac
12. La fabrication et le commerce d'armes et de munitions militaires
13. La fabrication de mines anti-personnelles et/ou de bombes à fragmentation ainsi que la fabrication des éléments clés pour l'assemblage et le fonctionnement desdites armes
14. Les jeux de hasard et casinos

¹ L'atteinte des caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds représente l'application de la politique d'exclusion ainsi que le suivi des indicateurs ESG.

15. La pornographie
16. Production d'électricité à partir du charbon, du pétrole et du gaz naturel
17. Extraction de pétrole et de gaz conventionnels
18. Extraction de charbon thermique et de pétrole et de gaz non conventionnels

Le Fonds investit également dans des actifs cotés par l'intermédiaire d'une société tierce. Celle-ci applique la politique d'exclusion du Fonds mais nous ne pouvons assurer le suivi des caractéristiques environnementales et/ou sociales décrites ci-dessous. Cette poche peut représenter au maximum 50% des investissements du Fonds.

Parmi les caractéristiques environnementales et/ou sociales suivies par la Société de Gestion auprès de chaque investissement par l'intermédiaire d'un questionnaire ESG annuel, il faut noter :

- Critères environnementaux :
 - Politique de réduction des gaz à effet de serre
 - Initiatives environnementales mises en œuvre pour diminuer l'empreinte carbone des produits et services des participations
- Caractéristiques Sociales :
 - Actionnariat salarié (en % des salariés)
 - Parité (% de femmes dans l'entreprise)
 - Prévention des accidents du travail
- Caractéristiques liées au principe de bonne gouvernance :
 - Transparence de la rémunération des dirigeants
 - Comité d'audit Indépendance du conseil d'administration / conseil de surveillance
 - Mise en place d'une politique RSE

Le Fonds a également pris la décision de mesurer les empreintes carbone de toutes les sociétés non cotées de son portefeuille. Ainsi, le Fonds a mandaté un prestataire externe pour mesurer les émissions carbone Scope 1, 2 et 3 de tous ses investissements et d'en déduire un bilan carbone suivant le cadre prescrit par l'ADEME (Agence de la transition écologique). Lors de la réunion de restitution, des axes d'améliorations sont proposés à l'entreprise. De plus, le Fonds finance le « rating cyber » réalisé par un prestataire externe à tous ses investissements non cotés. Celui-ci donne également lieu à des axes d'améliorations ainsi qu'à une sensibilisation des équipes des risques cyber.

D. Stratégie d'investissement

Le Fonds investit dans des entreprises majoritairement françaises dans le cadre d'opérations majoritaires ou minoritaires essentiellement de capital transmission, plus marginalement de capital développement, et plus généralement de financement d'entreprises (qui pourront prendre la forme d'opérations de leverage buy out (LBO)). Le Fonds investit généralement dans des Entreprises dont la valeur d'entreprise se situe principalement entre huit millions (8.000.000) d'euros et quarante millions (40.000.000) d'euros (cette valeur étant appréciée à la date du premier investissement du Fonds dans l'Entreprise concernée).

Le Fonds se concentre sur des entreprises ayant un potentiel de transformation, à travers la croissance (organique et externe) et l'amélioration des performances (y compris les facteurs ESG). Le Fonds intervient dans une large gamme de secteurs, et investit, sans que cette liste soit limitative, dans des sociétés présentes sur les domaines et marchés (i) des services aux entreprises, (ii) des logiciels en tant que service (SaaS) et (iii) de l'industrie.

Le Fonds investit principalement dans des entreprises dont le siège et/ou les intérêts commerciaux sont situés en France.

Pour ce faire, le Fonds a mis en place un processus de gestion ESG afin de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues, à travers :

- L'application de la politique d'exclusion,
- Tout au long de la vie du financement, un suivi annuel de la performance ESG est réalisé grâce aux informations collectées via un questionnaire ESG pour les investissements non cotés. Ce questionnaire donne lieu à une notation ESG et à un reporting ESG annuel qui présente les progrès et les axes d'amélioration des participations.
- La réalisation d'un « rating cyber » sur 100% des investissements non cotés faisant la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales. Cette note est réalisée par un prestataire externe qui, ensuite, propose des axes d'amélioration aux sociétés et sensibilise les équipes au sujet de la cybersécurité.
- La réalisation d'une empreinte carbone pour 100% des investissements non cotés. Cette empreinte carbone sera réalisée par un prestataire externe et donnera lieu à des axes d'amélioration pour permettre aux entreprises de réduire leur pression sur le changement climatique.

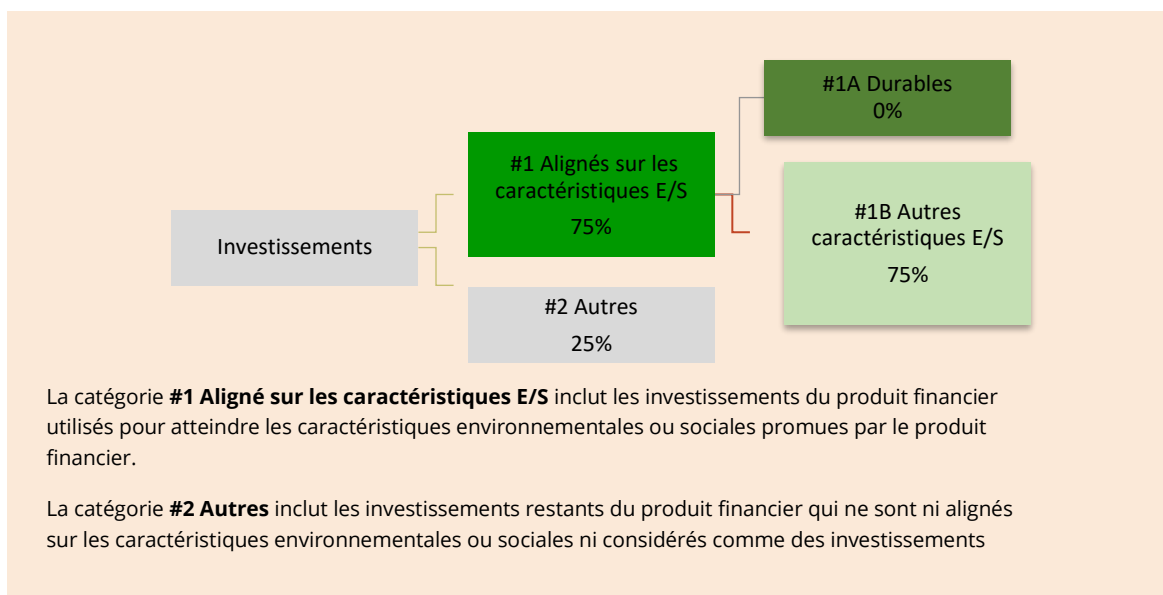
De plus, le Fonds met en place plusieurs mesures pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des entreprises investies :

- Le questionnaire ESG, envoyé annuellement aux participations, comprend des questions sur la gouvernance de l'entreprise. Les questions abordent les enjeux sur l'indépendance du Conseil d'Administration ou de Surveillance, la parité au sein du Conseil, le suivi des controverses, la rémunération, l'éthique, etc. De plus, la notation ESG, calculée à partir du questionnaire, intègre des critères liés à la gouvernance.

Le Fonds investit également dans des actifs cotés par l'intermédiaire d'une société tierce. Celle-ci applique la politique d'exclusion du Fonds mais nous ne pouvons assurer le suivi des caractéristiques environnementales et/ou sociales ainsi que les pratiques de bonne gouvernance. Cette poche peut représenter au maximum 50% des investissements du Fonds.

E. Proportion d'investissements

A l'issue de la période d'investissement, le Fonds sera investi au minimum à 75% dans des entreprises appartenant à la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » et plus précisément appartenant à la catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S ». Le Fonds pourra investir dans la limite de 25% de l'actif net dans des liquidités pour couvrir certains frais dont les frais de gestion. Ces liquidités appartiennent à la catégorie « #2 Autres ».



F. Contrôles des caractéristiques environnementales ou sociales

L'indicateur de durabilité utilisé par le Fonds pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds est la notation ESG des entreprises investies dont la méthodologie a été développée par un prestataire externe. Cette notation propriétaire est donc disponible et peut être contrôlée à tout moment par l'équipe de gestion du Fonds.

Le Fonds a mis en place plusieurs mesures de contrôles des caractéristiques environnementales ou sociales :

- La politique sectorielle d'exclusion : elle permet de limiter l'exposition du Fonds à certains secteurs présentant des risques ESG jugés importants.
- Le questionnaire ESG envoyé annuellement aux participations non cotées permet de contrôler le respect des caractéristiques environnementales et sociales, et si des enjeux matériels ont été mis en évidence, de pouvoir les suivre. De plus, depuis 2022, il couvre l'ensemble des 14 Principales Incidences Négatives (PAIs) ainsi que deux optionnels². Les questions abordées sont par exemple :

- Pour le pilier Environnement :

² Les 2 PAIs optionnelles pris en compte par le Fonds sont :

- Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone
- Taux d'accidents

- La société a-t-elle identifié les principaux risques liés aux matières premières dans sa chaîne de valeur ?
- Si l'entreprise est active dans un secteur à fort impact climatique, quelle est sa consommation totale d'énergie ? L'entreprise a-t-elle déjà réalisé une évaluation de son empreinte carbone ? Si oui, merci d'indiquer le total des émissions du Scope 1, Scope 2 et Scope 3
- Si l'entreprise est exposée à un ou plusieurs risques significatifs, précisez en indiquant quelles mesures de gestion de risques ont été définies ?
- La société a-t-elle mise en place une politique de gestion de l'eau ?
- L'entreprise a-t-elle réalisé une évaluation de son empreinte biodiversité ?
- L'entreprise a-t-elle formalisé une politique environnementale ? Si oui, est-ce que l'entreprise a formalisé une politique de réduction des gaz à effet de serre ?
- Etc.
- Pour le pilier Social :
 - Donnez l'effectif total salarié en ETP permanent à la fin de l'année précédente
 - Donnez le nombre d'embauches en ETP permanent sur la période
 - Donnez le nombre de femmes employées en ETP permanent
 - Donnez le nombre de travailleurs handicapés en ETP permanent
 - La société a-t-elle calculé son index d'égalité professionnelle ?
 - Part des collaborateurs ayant reçu une formation.
 - Part d'actionnaires employés (en % de l'effectif de la société et hors dirigeants ?
 - Quel est le taux de fréquence des accidents du travail au cours de l'année ?
 - La société a-t-elle mis en place une politique de prévention des accidents du travail ?
 - Etc.
- Pour le pilier Gouvernance :
 - Quel est le pourcentage de membres indépendants au sein de Conseil d'Administration ou de Surveillance ?
 - Quel est le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration ou de Surveillance ?
 - L'entreprise a-t-elle mis en place des règles de transparence dans la rémunération des dirigeants ?
 - L'entreprise a-t-elle mis en place une politique RSE ?
 - L'entreprise a-t-elle formalisé un code d'éthique/de conduite ?
 - Les critères sociaux sont-ils pris en compte par l'entreprise dans l'analyse de la chaîne des fournisseurs ?

- L'entreprise a-t-elle connu un litige en matière de déontologie des affaires au cours de l'année écoulée ?
- Etc.
- La notation ESG issue du questionnaire ESG permet d'évaluer le respect des caractéristiques environnementales ou sociales de la participation.

G. Méthodes

L'atteinte des caractéristiques sociales ou environnementales est déterminée grâce à plusieurs mesures :

- La politique d'exclusion qui permet de s'assurer que l'entreprise n'a pas d'activités dans les secteurs exclus par le Fonds.
- Le questionnaire ESG envoyé annuellement et la notation qui en découle, qui permettent de mesurer l'évolution et l'atteinte des caractéristiques sociales ou environnementales.
- La réalisation d'un « rating cyber » sur 100% des investissements faisant la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales. Cette note est réalisée par un prestataire externe qui, ensuite, propose des axes d'amélioration aux sociétés et sensibilise les équipes au sujet de la cybersécurité.
- La réalisation d'une empreinte carbone pour 100% des investissements non cotés. Cette empreinte carbone sera réalisée par un prestataire externe et donnera lieu à des axes d'amélioration pour permettre aux entreprises de réduire leur pression sur le changement climatique.
- La participation au board des sociétés pour s'assurer de la bonne gouvernance de l'entreprise, aborder les sujets ESG pendant les réunions et connaître les décisions prises à l'issue des comités.
- La mesure de l'empreinte carbone de toutes les participations ainsi que la proposition d'axes d'amélioration

H. Sources et traitement des données

Un questionnaire ESG est envoyé annuellement aux participations non cotées permettant de collecter les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds.

Les données sont ensuite analysées en interne par l'équipe de gestion, qui s'assure aussi de la qualité de la donnée collectée. Enfin, les données permettent de calculer la notation ESG annuelle de la participation et donc sa performance relative aux sujets ESG.

I. Limites aux méthodes et aux données

Les principales limites relatives aux méthodes utilisées et au traitement des données sont :

- La quantité de données : les participations peuvent ne pas répondre à toutes les questions du questionnaire ESG ou répondre de manière incomplète ;
- La qualité des données : certaines réponses aux questionnaires peuvent manquer de précision ;
- Le fait que les données ne soient pas auditées par un tiers.

Malgré ces limites, l'équipe de gestion s'assure que la couverture de données issues des questionnaires est suffisante et de la qualité des données afin de les analyser et d'en tirer une notation ESG. De plus, la collecte des données ne concerne pas la poche cotée.

J. Diligence raisonnable

Pour chaque investissement, la politique d'exclusion du fonds est appliquée afin de ne pas orienter les investissements vers des sociétés dont l'activité principale relève de l'un des secteurs suivants :

1. La production, les échanges commerciaux ou les services relatifs au clonage d'êtres humains à des fins de reproduction ou aux organismes génétiquement modifiés
2. La production de tabac
3. La fabrication et le commerce d'armes et de munitions militaires
4. La fabrication de mines anti-personnelles et/ou de bombes à fragmentation ainsi que la fabrication des éléments clés pour l'assemblage et le fonctionnement desdites armes
5. Les jeux de hasard et casinos
6. La pornographie
7. Production d'électricité à partir du charbon, du pétrole et du gaz naturel
8. Extraction de pétrole et de gaz conventionnels
9. Extraction de charbon thermique et de pétrole et de gaz non conventionnels

K. Politiques d'engagement

Le Fonds a mis en œuvre une politique d'engagement qui se manifeste par :

- La participation d'un représentant idiCo aux comités de Surveillance ou d'Administration de chaque participation. Il peut donc s'assurer de la bonne gouvernance de l'entreprise, aborder le sujet pendant les réunions et connaître les décisions prises à l'issue des comités.

L. Lorsqu'un indice est désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produits financiers, « indice de référence désignés »

Etant donné l'objectif de gestion du fonds, aucun indice de référence n'a été désigné.